

CONFÉRENCE INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES VICTIMES DE LA GUERRE

LA PAROLE ET L'ACTION

Huit cent quinze délégués représentant 160 Etats, 39 ministres, 20 vice-ministres et douze secrétaires d'Etats, le Secrétaire général de l'ONU, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et le sous-secrétaire général des Nations Unies pour les Affaires humanitaires, le Mouvement international de la Croix-Rouge représenté par les présidents du CICR, de la Fédération internationale et de la Commission permanente, toutes les grandes Organisations gouvernementales ou non gouvernementales actives sur le terrain des conflits armés... tout ce monde rassemblé en quelques mois par le gouvernement suisse pour venir débattre pendant trois jours à Genève de la protection des victimes de la guerre et adopter une Déclaration substantielle sur ce sujet: la Conférence internationale pour la protection des victimes de la guerre a indéniablement été un succès.

Paroles que tout cela, disent néanmoins certains esprits chagrins, il faut des actes.

Certes, l'objectif de la Conférence internationale pour la protection des victimes de la guerre ne saurait se résumer à sa propre réussite et l'on ne pourra parler de succès que si, concrètement, des victimes et des souffrances sont épargnées.

Il faut donc maintenant traduire les mots, et particulièrement la Déclaration adoptée par la Conférence, en actions concrètes. La communauté internationale a devant elle une tâche immense: il fallait se parler, il faut maintenant s'engager sans relâche.

De cet engagement dépendra également le succès véritable de la Conférence. Il est l'affaire de chacun.

Il est d'abord l'affaire des gouvernements qui doivent commencer par faire honnêtement et sérieusement l'examen de leur situation interne. Pourquoi n'ont-ils pas adhéré à l'ensemble des traités rele-

vant du droit humanitaire? Ont-ils pris les mesures nationales propres à assurer le respect de leurs engagements à cet égard? L'instruction aux forces armées intègre-t-elle les normes du droit humanitaire?

Celle du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ensuite. Par le réseau humanitaire unique que représentent les Sociétés nationales qui, dans chaque pays, doivent réveiller la conscience des populations et des gouvernements, soutenir les efforts de ceux-ci pour mettre en œuvre les normes du droit humanitaire et jouer un rôle actif auprès des plus démunis dans l'ensemble des groupes sociaux, culturels ou ethniques. Par leur Fédération internationale, qui doit coordonner ces actions de développement et promouvoir la solidarité entre l'ensemble des peuples. Par le CICR, qui doit non seulement veiller à ce que le droit humanitaire soit respecté mais qui doit aussi activement aider les Etats et les parties en conflit à remplir leurs obligations humanitaires.

Celle de toutes les organisations humanitaires engagées sur le terrain qui, par leur dévouement, leur discipline, leur stricte impartialité doivent être «exemplaires» à tous égards.

Celle des médias, si puissants, qui peuvent porter la haine comme l'amour.

Celle plus particulièrement du gouvernement suisse, qui a accepté la lourde charge d'approfondir le dialogue au sein du groupe d'experts que la Conférence lui a demandé de réunir en vue de préparer un rapport pour la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Comment développer les actions de prévention; obtenir la reconnaissance du caractère universel de l'ensemble du droit humanitaire et clarifier certains aspects de ce droit; mieux coordonner l'action humanitaire; faire face aux situations dans lesquelles le droit international humanitaire est massivement violé?

Autant d'interrogations auxquelles le groupe d'experts devra chercher à apporter des réponses.

Mais la Conférence internationale pour la protection des victimes de la guerre doit aussi être considérée comme un signal. Le rapport présenté par le CICR demandait aux Etats de refuser d'accepter comme une fatalité les drames humanitaires qui se déroulent aujourd'hui en ex-Yougoslavie, en Somalie, en Angola, en Afghanistan et dans bien d'autres endroits: ils l'ont fait. Il leur demandait de tout mettre en œuvre pour prévenir de telles situations: ils l'ont accepté, comme ils ont accepté de trouver des solutions pour agir malgré tout pour les victimes de situations qui n'ont pas été maîtrisées.

Le signal de la Conférence internationale pour la protection des victimes de la guerre à la communauté internationale doit donc être

celui d'un renversement des tendances: à l'enfoncement dans le racisme, le repli égoïste, la guerre et la violence aveugle doit succéder la montée vers le respect mutuel, la solidarité, la conciliation et l'humanité dans la guerre.

Nous ne verrons pas le bout du chemin, mais il est capital que nous nous rapprochions à nouveau de ces idéaux.

A côté des actions concrètes évoquées ci-dessus, ne négligeons donc pas la force des mots, n'oublions pas que l'action est, parfois, parole.

Les mots tuent autant que les armes. Ce sont eux, à travers l'usage pernicieux de certains médias, qui mettent la haine dans le cœur des hommes et arment le bras des enfants.

Mais c'est aussi sur les mots, sur l'engagement des Etats que se construira un avenir moins sombre. Ce sont eux qui doivent véhiculer, auprès de toutes les populations, dans toutes les langues, le message humanitaire. Ce sont eux qui permettent de privilégier le dialogue face à la primauté de la force.

Et aux combattants enfermés dans leurs convictions, leurs préjugés, l'intolérance, la première action à proposer, sur le plan humanitaire, n'est-elle pas: parlez-vous?

Yves Sandoz

Directeur

Doctrines, Droit et Relations

avec le Mouvement